

Appel du mois de Mars 2026



A la suite de la publication de messages sur le réseau social Facebook, critiquant la famille royale, Mongkol « Busbas » Thirakhot, activiste prodémocratie a été condamné à 46 ans d'emprisonnement sans possibilité de faire appel.

Condamné pour avoir critiqué la famille royale

Mongkol « Busbas » Thirakhot, 32 ans, est un activiste thaïlandais pro-démocratie originaire de Chiang Rai, dans le nord de la Thaïlande. Depuis 2020, il participe à des manifestations pacifiques et critique ouvertement la monarchie thaïlandaise ainsi que les atteintes à la liberté d'expression. En 2021, il partage sur Facebook des extraits de l'émission américaine *Last Week Tonight* se moquant de la famille royale. Il entame la même année une grève de la faim devant la cour d'assises de Bangkok pour demander la libération des prisonniers politiques condamnés pour crime de lèse-majesté, infraction qui punit quiconque insulte, diffame ou menace le roi, la reine, l'héritier ou le régent.

À la suite de ces faits, il est poursuivi pour crime de lèse-majesté et pour crimes en ligne. Condamné en première et en deuxième instance à 50 ans de prison (la plus longue peine jamais prononcée pour lèse-majesté) son cas a été dénoncé par plusieurs experts indépendants des Nations unies, qui l'ont qualifié d'atteinte à la liberté d'expression et à l'activisme politique. Cette condamnation se fonde sur 27 publications éditées entre mars et avril 2021. Malgré ces réactions, le 12 décembre 2025, il est définitivement condamné par la Cour suprême thaïlandaise à 46 ans de prison, sans possibilité d'appel.

Le crime de lèse-majesté, instrument de répression

La Thaïlande applique l'une des lois de lèse-majesté les plus sévères au monde, prévue par la section 112 du code pénal. Cette disposition est régulièrement utilisée pour réprimer les opposants politiques, les défenseurs des droits humains et les militants prodémocratie, transformant la lèse-majesté en un véritable instrument de contrôle politique. Entre le 19 novembre 2020 et le 1^{er} septembre 2025, 284 personnes, dont de nombreux défenseurs des droits humains et 20 mineurs, ont été inculpées en vertu de cette disposition. Si l'article prévoit une peine allant de trois à quinze ans d'emprisonnement, le juge thaïlandais a la possibilité de cumuler les différents chefs d'accusations, conduisant à des condamnations extrêmement longues qui équivalent de facto à des peines de prison à vie.

Depuis le coup d'État militaire de 2014, la proximité institutionnelle entre la famille royale et l'armée a renforcé la répression malgré le rétablissement formel d'institutions civiles.

Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Monsieur le Premier Ministre,

À la suite d'informations reçues par l'ACAT-France, je souhaite exprimer ma vive préoccupation concernant la condamnation de Mongkol Thirakhot, condamné à 46 ans d'emprisonnement pour crime de lèse-majesté.

De nombreux experts indépendants des Nations unies ont alerté sur les abus de l'utilisation de la section 112 du code pénal thaïlandais, relatif à la lèse-majesté, comme outil de répression contre les voix dissidentes.

Face à cette situation, je vous prie de bien vouloir considérer les demandes suivantes :

- La libération immédiate de Mongkol Thirakhot et de tous les prisonniers politiques
- La réforme de la section 112 du code pénal thaïlandais instituant le crime de lèse-majesté

En vous remerciant de votre attention, je vous d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

2E02

Son Excellence
Monsieur Anutin Charnvirakul
Premier Ministre du Royaume
de Thaïlande

MS/c de Madame Tida SUKEELAP
Chargée d'Affaires a.i

Ambassade Royale de Thaïlande
en France

8, rue Greuze 75116 Paris

Courriel: contact.par@mfa.go.th